



RFP-CMIP21201602

Amendement No 3 : Documents de la demande de propositions Services de traduction

Date de l'amendement : le 9 avril 2016

À tous les proposant :

Le but de cet amendement est de répondre aux questions suivantes acheminées au Musée par courriel et de fournir une copie de la rubrique pour l'évaluation technique de la traduction :

- 1) Je m'interroge au sujet du document pour l'évaluation technique de la traduction et les modifications incluses dans l'addendum, plus particulièrement sur l'échéancier (réception du document à traduire à 10 h le 18 avril 2016 et remise au document traduit le 18 avril à 12 h). L'addendum aurait-il dû plutôt indiquer le 19 avril comme date de retour ? Est-ce que la fenêtre de 2 heures était intentionnelle ?

La fenêtre de 2 heures était intentionnelle.

- 2) Dans la section 2.7, vous indiquez que l'entrepreneur doit accepter de respecter les normes de sécurité du Musée. Pouvez-vous nous remettre une copie de ces politiques ?

Il n'existe aucune politique formelle de sécurité pour les proposant à ce moment. Toutefois, le Musée est assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Ces lois sont en vigueur pour la durée de l'entente.

- 3) Le Musée canadien de l'immigration au Quai 21 a publié une demande de propositions pour les entreprises désireuses de fournir des services de révision et de traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais. Les documents à traduire incluent des rapports de la société, des recherches universitaires et autres documents de recherche, des documents de présentation/publicitaires et médias sociaux. L'entreprise choisie devra également traduire des histoires d'intérêt public et la transcription de récits à la première personne. Le Musée est à la recherche de fournisseurs en mesure d'effectuer ces services selon les besoins qui se présentent. Le contrat est d'une durée d'un an et débute en avril 2016 avec une option de renouvellement pour deux années additionnelles. Pouvez-vous nous fournir les renseignements nécessaires ?

Veuillez consulter la Demande de propositions pour les services de traduction sur buyandsell.gc.ca.

- 4) La section 3.3 n'est pas claire. Est-ce que notre proposition doit être acheminée par courriel uniquement à vous, la gestionnaire des approvisionnements et de l'administration, avant le 15 avril 2016 à 14 h ? Ou devons-nous l'acheminer par courrier ordinaire ?

Veuillez consulter la section 3.1 de l'amendement no 1 pour la mise à jour des renseignements. Les proposant doivent soumettre leur proposition par courriel.

- 5) Comment pouvons-nous déterminer si cette demande de propositions comprend des exigences en matière de sécurité ?

Veuillez consulter la Question no 2 de ce document.



- 6) Nous comprenons que cette demande de propositions ne comprend aucune exigence en matière de sécurité. Est-ce bien le cas ?

Veillez consulter la Question no 2 de ce document.

- 7) Pour cette demande de propositions, avons-nous besoin de logiciels et /ou d'outils de traduction (comme des banques de terminologie) ?

Pas en ce moment.

- 8) Y a-t-il d'autres questions importantes que nous devrions vous poser pour soumettre une proposition conforme à 100 % avant le 15 avril 2016, dans le cadre de cette demande de propositions, comme des questions qui permettent de répondre aux objectifs suivants (par exemple des questions relatives à la taxation, des questions relatives à la traduction assistée par ordinateur, etc.) ?

Veillez consulter la section 3.4.3 de la Demande de propositions pour les services de traduction.

- 9) Je viens de demander l'amendement publié sur Merx pour le numéro de l'appel d'offres CMIP21201602 mais je me demandais si vous pouviez me faire parvenir une copie électronique de ce dossier plus tôt ?

Tous les documents relatifs à cette demande de propositions seront publiés par le Musée sur buyandsell.gc.ca.

- 10) Je viens juste de voir la documentation relative à la demande de propositions et je voulais savoir si notre agence dont le siège social est à Rome (Italie) pourrait participer.

Non, cette demande de propositions ne s'adresse qu'aux entreprises canadiennes.

- 11) Si nous participons à cette demande de propositions, pouvons-nous inclure d'autres documents (présentation de notre société, etc.), ou bien faut-il uniquement acheminer les « Renseignements sur l'entreprise », la « Ventilation des tarifs » et la traduction le 18 avril ?

Veillez consulter la question no 19 de l'amendement no 2.

- 12) Est-ce que le document à traduire sera du français vers l'anglais ou de l'anglais vers le français ?

Veillez consulter la question no 21 de l'amendement no 2.

- 13) Je voulais confirmer que nous disposerons de 2 heures pour effectuer la traduction de l'évaluation technique et que cette traduction sera d'environ 500 mots. Serait-il possible de disposer plutôt de 4 heures ? ou même de 6 heures ? Je comprends que vous désirez recevoir cette traduction la même journée – par contre, les échéanciers qui figurent dans le contrat supposent que nous aurions deux jours ouvrables pour une traduction urgente semblable.

Non. L'échéancier pour l'évaluation technique sera de 2 heures afin de permettre au Musée de voir les proposants qui sont en mesure de compléter le travail sous pression.

- 14) Est-il exact que vous ne donnez que 2 heures pour compléter la traduction faisant l'objet de l'évaluation technique (voir addendum no 1) ?

Oui. C'est exact.



15) Rubrique pour l'évaluation technique de la traduction

Le Musée utilisera cette rubrique pour l'évaluation technique de la traduction. Veuillez consulter l'addendum no 1 pour des renseignements importants.

Qualité		1 Presque toujours avec 3 erreurs ou plus	2 Souvent avec 2 erreurs	3 Parfois avec 1 erreur	4 Jamais
	Le proposant a-t-il omis certains aspects de la traduction ?				
	Le proposant a-t-il ajouté des mots qui n'étaient pas requis ?				
	Le proposant a-t-il utilisé des anglicismes ? Est-ce que le proposant a utilisé un mot anglais pour former un mot français ?				
	Le proposant a-t-il fait des fautes de grammaire ?				
	Le proposant a-t-il mal orthographié certains mots ?				
	Le proposant a-t-il fait des erreurs de syntaxe ?				
	Le proposant a-t-il fait des erreurs de ponctuation ?				
Notes :					
Constance		1 Presque toujours avec 3 erreurs ou plus	2 Souvent avec 2 erreurs	3 Parfois avec 1 erreur	4 Jamais
	Le proposant a-t-il fait des erreurs de temps de verbe ?				
	Le proposant a-t-il fait des erreurs de logique ou de phraséologie ?				
	Le proposant a-t-il fait l'emploi de mots ayant une connotation négative ?				
	Le proposant a-t-il trop modifié le texte ou encore a-t-il soumis une traduction littérale ?				
	Le proposant a-t-il fait l'emploi d'un vocabulaire imprécis ?				
Notes :					
Précision		1 Rarement avec 3 erreurs ou plus	2 Parfois avec 2 erreurs ou plus	3 Souvent avec 1 erreur	4 Toujours
	Le proposant a-t-il utilisé un texte adéquat en fonction de l'audience ?				
	Le proposant a-t-il fait l'usage d'un niveau de langue approprié ?				
	Le proposant a-t-il utilisé un ton approprié pour le texte ?				
Notes :					